

**COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 07 OCTOBRE 2016.**

Etaient Présents : Christine BUCHON, Fabienne PESENTI, Cyril OZIL, Patrick BERNARD, Charles CROXO, Eric LAFONT, Laurent MONDEME, Yves ENGRAND, Jean-Paul PETIT.

Absents excusés : Gérard HALIN donne procuration à Jean-Paul PETIT.
Stéphanie CROXO donne procuration à Patrick BERNARD.

Secrétaire de séance : Patrick BERNARD.

Ordre du jour :

- Vente maison rue de la Forge.
- Procédure disciplinaire à l'encontre d'un membre du personnel communal.
- Divers.

- Signature des délibérations de la précédente réunion.

Ouverture de la séance à 20h12.

1 – Vente maison rue de la Forge :

Une offre de 78 000 € a été faite pour l'achat de l'ancienne maison Palpacuer. Tous les diagnostics ont été effectués cette semaine. Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Mr le Maire, pour signer tous les documents.

Adopté à l'unanimité.

2 – Procédure disciplinaire à l'encontre d'un membre du personnel communal :

Un employé a été reçu par Mr le Maire et plusieurs membres du Conseil pour lui signifier qu'une mesure disciplinaire était engagée à son encontre suite à plusieurs manquements de sa part.

Le Conseil doit se prononcer sur la sanction à prendre : avertissement, blâme ou mise à pied.

A l'unanimité, il est décidé de mettre un blâme à cet agent, sanction qui sera inscrite à son dossier.

3-Divers :

- Le Conseil autorise Mr le Maire à signer une convention avec la plate-forme Gédicom pour gérer les alertes téléphoniques et constituer une base de données. L'Agglo prend en charge le fonctionnement, la commune payera les communications.

Adopté à l'unanimité.

- Indemnité de Mr le Percepteur : comme chaque année il convient de fixer le taux de rémunération. Mr le Maire et le 1^{er} Adjoint expliquent l'aide précieuse fournie par Mr Lacreux.

Pour 100% :9, 50% :1, 0% :1.

- Afin de réduire la vitesse et sécuriser le secteur « Quartier des Sources » et « route de Saint Jean », entre le rond-point RD7/RD981, le pont de Candouillère, et la route des

Sources, le quartier va passer en zone urbaine, des panneaux seront installés et la vitesse limitée a 50 km/h.

- Le permis de construire de l'EPHAD a été accordé.

La séance est levée à 20h45.

Mr Chavalariat, assistant a la réunion, fait part au Conseil de son désir d'acquérir deux parcelles de bois communaux jouxtant son domicile au Mas Champion.
Après discussion, le Conseil décide de ne pas donner suite a cette proposition.